

PAR COURRIEL

Québec, le 11 octobre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-08-023 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 août dernier, concernant le résultat des enquêtes en lien avec la Loi sur les pesticides partout au Québec.

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/condamnations/recherche.asp>

Conformément à l'article 51 de la Loi vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Caroline Caron, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca](mailto:caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 2

... 2